

**Fonds solidarité Logement :**  
**Justificatifs nécessaires pour l'étude du dossier de MAINTIEN dans un logement**  
**(impayés de loyers et/ou de charges)**

Si une aide vous est accordée elle sera versée obligatoirement à votre bailleur ou à votre fournisseur sauf si vous avez payé par vous-même ou avec l'aide d'un prêteur.

**📁 DOSSIER UNIQUE COMPLETE ( 4 pages) daté et signé**

📁 Justificatifs d'État Civil du demandeur et de son conjoint (si vie commune) : photocopie carte d'identité recto -verso, passeport, titre de séjour, de résident.....ou justificatif de perte avec document justifiant le dépôt de renouvellement.

📁 Photocopie du livret de famille (si enfants au domicile).

📁 **Justificatifs de ressources des trois derniers mois** ( décret 2/03/2015) de toutes les personnes vivant au domicile :

- /// bulletins de salaires et/ou contrat de travail et/ou contrat d'apprentissage
- /// pension de retraite et/ou pension alimentaire et/ou pension d'invalidité
- /// bourse d'études
- /// indemnités journalières
- /// décision pôle emploi ( ASS, ARE, ATA ...) : montant journalier + durée indemnisation et/ou date de fin de droit
- /// CAF // MSA

📁 Photocopie de l'intégralité du contrat de bail obligatoire, daté et signé par le propriétaire et le locataire

📁 Si prêt en cours tableaux d'amortissements de l'accession à la propriété

📁 Copie de la taxe foncière.

📁 Copie de l'attestation d'assurance habitation en cours de validité (année de la demande FSL)

📁 Si un dossier de surendettement a été déposé, copie du justificatif de dépôt du dossier ou du plan proposé ( tableau du plan conventionnel).

📁 Attestation sur l'honneur du prêteur, **carte identité** avec RIB du prêteur avec les justificatifs de paiement

📁 Pour une SCI, **copie de l'extrait KBIS de l'année en cours** , pour les agences immobilières N° de carte professionnelle

📁 RIB propriétaire et/ ou bénéficiaire **au même nom que le bailleur et annexe 3 (propriétaire) et/ou** RIB du bénéficiaire **au même nom que le locataire et annexe 3 (locataire)**

📁 Évaluation par le Travailleur Social de l'organisme de votre choix pour une dette supérieure à **800€**.

📁 Annexe **maintien 3** jointe au dossier **obligatoirement complétée, datée et signée** par le propriétaire et le locataire. **Si le compteur d'eau est au nom du BAILLEUR, attestation du bailleur indiquant la consommation réelle de l'occupant et un justificatif de la facture réglée par le bailleur.**

📁 Compte locatif ou document type ci-joint intitulé : « **ETAT DE LA DETTE** ».

**A retourner à : Direction de l'Accompagnement Social et de L'Accès aux Droits– Service Parcours Logement– 25,rue Petite La Monnaie 66000 PERPIGNAN mise à jour le 05:02:2019**